



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 18 MARS 2021 à 19 h 00
en visioconférence

OBJET : D6 - Adhésion au projet HistoParty

Date de convocation : 12 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire ; Jocelyne PELETTE à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Mathilde MAINGUENAUD

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 6 de la Loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020) et ouvre la séance.

N° 6 - Adhésion au projet HistoParty

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

La Ville de Saint-Jean-d'Angély, engagée dans une dynamique de revalorisation de son Abbaye Royale via l'implantation en son sein d'une Micro-Folie, souhaite répondre à l'Appel à projets de la Région Nouvelle-Aquitaine en adhérant au projet HistoParty (2021-2024).

Sur l'initiative d'un consortium de chercheurs des cinq universités de Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux, La Rochelle, Limoges, Pau et Poitiers) coordonnés par Thierry Sauzeau, professeur d'histoire moderne à l'Université de Poitiers, HistoParty vise le lancement d'une dynamique participative de co-construction d'une géohistoire en région. Il s'agit de solliciter les savoirs conservés par les populations des territoires et, via un protocole éprouvé, de nourrir la curiosité des habitants, d'éclairer les décisions publiques et de valoriser les connaissances universitaires et savantes.

Le modèle des HistoPartys consiste dans le montage d'événements associant des universitaires et leurs étudiants d'une part, des territoires disposant d'une cellule géomatique d'autre part et enfin le large public des curieux d'histoire et de patrimoine mais aussi des « passeurs de mémoire ». Expérimenté sur les territoires du pays de Marennes (17) et de la commune de Quinçay (86), le concept permet la collecte d'informations géolocalisées, leur versement en temps réel vers une interface WebSIG accessible aux publics dès la fin de l'événement, la poursuite du travail d'enrichissement grâce à un transfert de compétences en local, et finalement, l'alimentation des outils d'aide à la décision publique, des recherches savantes (associations) ou académiques (universités).

HistoParty rassemble pour l'instant vingt-et-une collectivités partenaires cofinanceuses et neuf sociétés et associations apportant soutien matériel et humain. À Saint-Jean-d'Angély, il est prévu d'organiser trois collectes de mémoire autour de l'Abbaye Royale pour accompagner la réappropriation du lieu par les Angériens. HistoParty serait pour eux l'occasion d'évoquer leurs souvenirs en lien avec ce monument emblématique et de se faire conservateurs d'une part importante de l'histoire de la ville.

Ce projet fait l'objet d'une contribution financière d'un montant de 4 500 € T.T.C pour trois HistoPartys. Celle-ci sera inscrite sur le budget des affaires culturelles en fonction de leur année de réalisation (2021, 2022, 2023 ou 2024).

TÉLÉTRANSMIS AU

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20210318-
2021_03_D6-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 19 mars 2021

Affiché le 19 mars 2021

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la participation de la Ville de Saint-Jean-d'Angély au projet HistoParty pour un montant de 4 500 € T.T.C,
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (27)** :

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210318-
2021_03_D6-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 19 mars 2021

Affiché le 19 mars 2021

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.